



Problème avec un contrat brasseur

Par **menaud**, le **09/12/2010** à **00:32**

Bonjour,rnrnJ'ai souscrit un contrat brasseur pour financer une partie de mon commerce. En contre partie,je dois effectuer 250 hectolitres sur 5 ans. Le fournisseur de bière qui travaille avec lui s'est porté garant à hauteur de 60 % sur ce prêt et m'a fait une avance sur remise de bière de 10.000 €. En contrepartie, il m'a fait signer un contrat où il note une exclusivité sur les boissons hors spiritueux car les spiritueux sont des marques déposées qui ont seuls les exclusivités.rnrnJe voulais savoir s'il avait le droit de me faire une exclusivité sur toutes les autres boissons ? Et quels sont mes recours pour dénoncer l'exclusivité ?rnrnMerci,rnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **06:06**

Il s'agit d'un contrat entre professionnels que vous avez librement accepté.rnrnVous voulez le beurre et l'argent du beurre : le brasseur vous a largement aidé financièrement et a une contrepartie. Vous, vous voulez l'aide sans contrepartie, ça ne marche pas comme ça.

Par **menaud**, le **09/12/2010** à **08:45**

Bonjour,rnrnLa contrepartie du brasseur ? je suis d'accord, donc de vendre la marque de bière consentie pour un total de 250 hectolitres sur 5 ans.rnMais c'est pour le fournisseur que cela me pose problème car pour votre information,les contrats exclusifs toutes boissons ne sont pas autorisés (renseignements UMIH). Donc je voulais savoir ce que je pouvais faire pour cela.rnrnCordialement.

Par **fabienne034**, le **09/12/2010 à 10:56**

bonjour, rnrnsauf s'il y a un prêt et que les bouteilles achetées servent à rembourser le prêt rnrneffectivement on ne vous poursuivra pas si vous achetez ailleurs voir dans un supermarché sauf le fisc mais si vous n'achetez pas les bouteilles le prêt n'est pas remboursé et vous devrez le racheter à la cession de votre commerce

Par **Theo hct**, le **18/07/2017 à 19:50**

Bonsoir moi j'ai un problème je voudrais savoir se que j'ai le droit de fair car mon brasseur ma pas fait de contrat et me livre quand même tous en me disan de le payes son montant qu'il veut mai le problème ses que je vien d'ouvrir le bar et je ne peut pas le payer car sa se vent pas beaucoup et il me demande plus que se que je lui doit que puis-je faire pour sa merci ses assez urgent

Par **jos38**, le **19/07/2017 à 09:25**

bonjour. il ne vous a pas fait de contrat, c'est-à-dire? il vous a consenti un prêt pour acheter votre commerce, en contrepartie, vous vous engagez à lui acheter tant d'hectolitres de bière? vous avez obligatoirement signé cet accord et si vous n'achetez pas la quantité précisée pendant un certain temps, vous lui devez une pénalité, précisée également dans ce que vous avez signé. et pourquoi dites-vous qu'il vous demande plus que ce que vous lui devez?